

Date de dépôt : 15 mars 2017

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. Patrick Lussi : Nos policiers et nos pompiers caillassés : quel est l'état d'insécurité au Lignon ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 24 février 2017, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

En France, insultes, crachats et agressions sont le lot quotidien des policiers, pompiers et même des postiers dans les banlieues sensibles. Dans les banlieues à majorité musulmanes, les représentants de l'Etat et de l'ordre public sont vus comme une force d'occupation que de jeunes voyous se proposent de chasser de leur territoire. L'éditorialiste Ivan Rioufol livre une analyse des plus réalistes : « Si la France est coupable, c'est d'avoir laissé ses dirigeants multiplier ces bombes sociétales depuis des décennies. L'aveuglement porté, par la droite et la gauche, à une immigration de peuplement perméable à la quérulence islamiste est à l'origine des rejets qui s'expriment contre la démocratie ouverte et ses valeurs. Les près de 100 milliards d'euros déversés depuis 1977 sur les banlieues (la "politique de la ville") pour acheter la paix sociale n'ont évidemment pas suffi à faire naître un vivre ensemble qui est de plus en plus refusé. S'il y a un racisme dans les cités, il n'est pas porté, sauf exceptions, par les forces de l'ordre laissées seules face à une population extra-européenne qui vit majoritairement dans l'entre-soi. Les policiers sont devenus des cibles permanentes. »

Ce triste panorama n'est désormais plus l'apanage de nos voisins et amis français. Nos banlieues, longtemps paisibles, commencent à pâtir du comportement inqualifiable de voyous désireux de protéger leur califat. Au Lignon, des mineurs prennent pour cible les véhicules de la police et des pompiers. De faux appels d'urgence sont passés par ces futurs marginaux avec la finalité de procéder à des guets-apens contre des personnes et des

biens représentant l'image de l'Etat. Aux Libellules, des policiers ont essuyé des jets de pierres et de bouteilles.

Le discours « officiel » se veut rassurant. D'après l'exécutif communal verniolan, tout va pour le meilleur des mondes dans les cités multiethniques. Sur place, les habitants non instrumentalisés par la propagande communale sont pourtant les premiers à déplorer le climat d'insécurité régnant : le trafic de stupéfiants, les dommages à la propriété, les vols de pièces automobiles sur des voitures en stationnement ou de colis dans les boîtes à lait, les intimidations et autres incivilités... bien réels !

Mes questions sont les suivantes :

- 1) **Quelle appréciation fait le Conseil d'Etat de l'insécurité dans les banlieues verniolanes (Lignon, Libellules, Avanchets) ?***
- 2) **Comment le Conseil d'Etat compte-t-il assurer la sécurité des policiers et pompiers devant intervenir dans ces banlieues ?***
- 3) **Les habitants pâtissent de l'insécurité : une task force « banlieues » est-elle à l'étude ?***

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

En préambule, le Conseil d'Etat tient à souligner qu'il est hasardeux et inadéquat de faire un parallèle avec de grandes villes françaises. L'historique, les fondamentaux et le contexte social sont très différents et ne peuvent, de ce fait, pas être comparés.

En outre, la terminologie de « banlieue » n'est pas appropriée sur le territoire genevois ou, tout du moins, en rien comparable avec le modèle français.

Les réponses du Conseil d'Etat aux différentes interrogations que contient la présente question écrite urgente sont les suivantes :

1) *Quelle appréciation fait le Conseil d'Etat de l'insécurité dans les banlieues verniolanes (Lignon, Libellules, Avanchets) ?*

Il n'y a pas de problématique qualifiée de « banlieue » dans le canton de Genève. En l'état, l'insécurité dans les grandes agglomérations du territoire ne fait pas l'objet d'un traitement spécifique. La police de proximité travaille en étroite collaboration avec l'ensemble des partenaires cantonaux et communaux afin de pouvoir apprécier les mesures de prévention, de dissuasion et/ou de répression à déployer en lien avec le besoin de sécurité de la population.

2) *Comment le Conseil d'Etat compte-t-il assurer la sécurité des policiers et pompiers devant intervenir dans ces banlieues ?*

De récents actes agressifs ont effectivement été perpétrés au Lignon. Toutefois, des faits similaires peuvent également se produire dans d'autres endroits de manière sporadique. Les événements médiatisés n'ont rien de comparables avec les récits évoqués il y a peu dans la presse hexagonale au sujet des banlieues françaises.

Cela étant, si des comportements répréhensibles devaient être constatés, ils seront dénoncés, quels que soient le contexte et le lieu de survenance. A cet égard, la police de proximité travaille de concert avec tous les partenaires dans la détection ainsi que dans la poursuite d'incivilités et d'infractions. Il n'existe à Genève aucune zone de non-droit, et la police, tant cantonale que municipale, peut intervenir partout, de même que les pompiers et, plus largement, l'ensemble des différents services.

3) Les habitants pâtissent de l'insécurité : une task force « banlieues » est-elle à l'étude ?

Comme mentionné ci-dessus, il n'existe pas d'environnement « banlieue » tel que décrit dans la présente question écrite urgente. Les autorités cantonales et communales déploient des moyens importants afin d'assurer la mixité sociale et les fondamentaux de l'intégration pour les populations en état de nécessité. A teneur des éléments mentionnés ci-dessus, il serait inapproprié de créer une « task force banlieue ».

La police garde cependant un œil attentif à chaque apparition d'événements particuliers, comme le jet de pierres et de bouteilles cité plus haut. Elle intervient alors de manière énergique afin d'en identifier les auteurs, ceci notamment pour éviter un sentiment d'impunité et réfréner les vellétés de reproduire ces actes.

La réforme récente de la police cantonale a notamment abouti à créer un service de police de proximité qui assure une présence visible et qui œuvre dans la résolution de problèmes et le traitement judiciaire de proximité.

Pour terminer, à titre de comparaison, 705 interventions ont été assurées en 2016 par la police cantonale au Lignon, pour un bassin de 5 844 habitants (source : office cantonal de la statistique, ci-après : OCSTAT) et 1 471 interventions, durant la même période, à Chêne-Bourg, pour un bassin de 8 609 habitants (source : OCSTAT).

A la lecture de ces chiffres, il est difficile de pouvoir identifier un « effet banlieue » dès lors que la commune de Chêne-Bourg, qui n'est pas réputée comme telle, requiert près de 109% d'interventions supplémentaires alors qu'elle n'a que 47,32% de population de plus que le Lignon.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
François LONGCHAMP